

**COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											43/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	5	Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de financement et/ou présentation des cahiers des charges pour : le secteur sauvegardé**

Lors de la séance du 12 avril 2016, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC et du STAP, en vue de créer un cahier des charges visant à lancer une consultation de bureau d'études.

Le 19 mai 2016, l'ensemble du conseil municipal était invité à participer à une réunion de travail. Lors de cette séance Rémi PAPILLAULT, architecte du patrimoine a présenté le résultat de l'étude, jointe à la présente, réalisée en 2012 : « secteur sauvegardé et/ou AVAP ».

A l'issue de cette réunion de travail un périmètre a été arrêté, présenté au vote, ce jour, 23 juin 2016 en vue de candidater à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

La création d'un secteur sauvegardé est devenue essentielle et servira d'appui à la politique de réhabilitation, de restauration, de mise en valeur, d'aménagement et de dynamisation du centre-ville et de ses abords.

Cet enjeu de préservation est vital pour le devenir de l'identité de MIREPOIX et permettra de fonder la notion d'appartenance au territoire des Pyrénées Cathares labellisé « Pays d'Art et d'Histoire ». MIREPOIX étant déjà classée « Grand Site Midi-Pyrénées » et labellisée « station de tourisme ».

La restauration des éléments patrimoniaux, est primordiale, car source d'attractivité, le centre ancien et ses abords participent pleinement au développement économique du cœur de ville, lieu de prédilection du commerce et de l'artisanat.

Le règlement qui accompagnera le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) encadrera les bonnes pratiques, détaillera les matériaux et les techniques à mettre en œuvre.

L'étude du secteur sauvegardé sera un des éléments principaux du « projet de ville – MIREPOIX 2030 » (voir fiche action n° 1/3 en pièce jointe).

REÇU EN PREFECTURE  
le 05/07/2016  
Application agréée E-legalite.com

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

a) **Le plan de financement de l'étude :**

Plan de financement Étude Secteur Sauvegardé 2016	%	HT	TTC
Montant de l'étude	100%	150 000,00	180 000,00
CONSEIL RÉGIONAL Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées <i>Critères : Développement touristique – Grands sites Midi-Pyrénées</i>	20%	30 000,00	
ÉTAT - DRAC Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées <i>Critères : Sécurisation et valorisation des monuments historiques</i>	60%	90 000,00	
<b>TOTAL subventions sollicitées</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
<b>Reste à la charge de la commune : autofinancement</b>			<b>60 000,00</b>

La réalisation de l'étude demandera plusieurs années avant d'aboutir, la charge de financement sera de ce fait étalée sur plusieurs budgets. (2017/2018/2019).

b) **Le calendrier de mise en œuvre :**

- Fin septembre 2016 : rédaction du cahier des charges par la DRAC et le STAP (en cours d'élaboration).
- Fin juillet 2016, dates à déterminer : visites de terrain à LECTOURE.
- Début juillet 2016 : candidature à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.
- Octobre 2016 : validation de la candidature.
- Janvier 2017 : validation des demandes de subventions par les co-financeurs.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2017 : lancement du marché, recrutement du bureau d'étude, démarrage de l'étude.

Le conseil municipal doit également autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve :**
  - le plan de financement et
  - le calendrier de mise en œuvre, relatifs au secteur sauvegardé, tels que présentés par Madame le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4302016-DE

PROJET 2	MIREPOIX 2030 Création d'un Secteur Sauvegardé pour la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics		ACTION 1/3
Axe stratégique	Affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares (Axe 1)		
Besoin en accompagnement	<u>Accompagnement technique</u> : accompagner la Commune de Mirepoix à la création d'un secteur sauvegardé pour la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics <u>Accompagnement financier</u> : aide financière pour l'étude		
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MIREPOIX		
Contexte du projet	<p>Compte tenu de la qualité patrimoniale du tissu urbain de la ville ainsi que de très nombreux monuments historiques (58), la commune de Mirepoix en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ariège (STAP), s'est engagée dans une étude prospective pour choisir un outil de patrimonialisation adapté à cet ensemble de grande qualité.</p> <p>Cet ensemble présente aujourd'hui une protection partielle et perfectible par le biais de la gestion des abords des monuments historiques et d'un site inscrit. Aucune étude globale de la cité n'a encore été réalisée. La Commune, consciente de ce déficit, a choisi un bureau d'étude, pour réaliser une étude diagnostic.</p> <p>Le cabinet AARP dirigé par l'architecte Rémi Papillaut a reçu pour mission de déterminer, en fonction de critères objectifs, la faisabilité d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou d'un Secteur Sauvegardé.</p>		
Description de l'action	<p>Les résultats de cette étude communiqués aux services de l'Etat et de la Commune, font clairement apparaître que le secteur sauvegardé est l'outil de protection à privilégier. Une esquisse d'un périmètre sauvegardé a été proposée. Ce plan de sauvegarde et de mise en valeur permettrait, outre le meilleur contrôle des projets architecturaux, une prise en compte de la qualité des places, des couverts, des portes, des rues, des cours et promenades, dans une stratégie de mise en valeur de l'espace public.</p> <p>En réponse aux différents arguments avancés, la commune souhaite s'engager dans la création d'un Secteur Sauvegardé.</p>		
Photos / Plans			
Objectif	Création du Secteur Sauvegardé : septembre 2018		
Calendrier de mise en œuvre	<p>Délibération de principe de réalisation de l'étude par le conseil municipal : 12 avril 2016            Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec l'Etat (DRAC-STAP) : avril 2016            Rédaction du cahier des charges : avril/septembre 2016            Réunion de présentation de l'étude de faisabilité "Secteur Sauvegardé" et retours d'expériences (ANVPAH) : mai 2016            Visites de terrain à Lecture (Gers) : fin juillet 2016            Candidature à un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV) auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés            Validation de la candidature : octobre 2016            Accords des demandes de subventions : Janvier 2017            Lancement du marché et recrutement du Bureau d'étude : Février 2017            Début de l'étude : mars 2017</p>		
Détails des dépenses	Etude pour la création du Secteur Sauvegardé : 150 000€ HT		
Plan de financements	<b>FINANCEURS</b>		
	Conseil Départemental de l'Ariège <i>Critères "Développement touristique / Préservation patrimoine"</i>	-	0%
	Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Développement touristique - Grands Sites : 50% plafond 30 000€/an"</i>	30 000 €	20%
	Etat - DRAC Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Sécurisation et valorisation des monuments historiques"</i>	90 000 €	60%
	<b>Autofinancement</b>	<b>30 000 €</b>	<b>20%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100%</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4302016-DE

Acteurs / Structures	Dispositif AIDER	Bruno Fareniaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
	Pilotage technique	Préfecture : Jean-Claude Masson, Guillaume André DRAC-STAP : Jean-Pierre Poirier, Julien Delphin DDT : Cédric Godefroy Territoire : Isabelle Alex (Commune de Mirepoix), Benoît Combes (CCPO/CCPM)
	Partenaires identifiés	ABF, DRAC, DDT (SCAT), Conseil Régional LR/MP, Conseil Départemental Ariège, CAUE, ANVPAH
Documents existants	Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un Secteur Sauvegardé (Cabinet AARP - Rémi Papillaut) - 2012 Feuille de route « Mirepoix : Grand Site Midi-Pyrénées » - Septembre 2015 Note du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège - Juin 2015	

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4302016-DE